



*Bourgeoisie de
Saint-Léonard*

CONVOCAATION

Assemblée Bourgeoisiale

Les bourgeoises et bourgeois de Saint-Léonard sont convoqués
en assemblée, le

*Lundi 31 mars 2003 à 20h00,
à la salle de la Cible.*

ORDRE DU JOUR :

- I. Comptes de l'année 2002*
- II. Budget de l'année 2003*
- III. Agrégations bourgeoisiales*
- IV. Divers*
- V. Lecture du procès-verbal*
- VI. Marende*

Fonctionnements

	Comptes 2002	Budget 2002	Budget 2003
CHARGES			
Charge du personnel			
<i>Autorités</i>	6'740.00	4'500.00	5'500.00
<i>Commissions</i>	3'690.00	4'000.00	4'000.00
<i>Etat-civil</i>	2'374.25	2'500.00	2'500.00
<i>Assurances et charges sociales</i>	2'799.00	2'500.00	2'500.00
Biens et services			
<i>Entretien et assurances immeubles</i>	3'194.30	4'000.00	4'000.00
<i>Entretien routes et alpage</i>	21'325.95	17'000.00	5'000.00
<i>Entretien des forêts</i>	0.00	10'000.00	10'000.00
<i>Frais d'assemblées et sorties</i>	12'055.40	12'000.00	2'500.00
<i>Frais de culture</i>	18'689.15	22'000.00	18'000.00
<i>Impôts et redevances</i>	4'978.30	3'000.00	4'000.00
<i>Frais divers</i>	5'035.00	3'000.00	3'000.00
	<u>80'881.35</u>	<u>84'500.00</u>	<u>61'000.00</u>
REVENUS			
Revenu des biens			
<i>Produit des vignes et domaines</i>	20'572.65	25'000.00	22'000.00
<i>Produit des locations</i>	16'240.70	15'000.00	16'000.00
<i>Vente de bois</i>	0.00	4'000.00	4'000.00
<i>Intérêts des titres et des lots</i>	2'248.30	3'000.00	2'500.00
<i>Recettes diverses</i>	0.00	1'000.00	1'000.00
Patentes et concessions			
<i>Redevances diverses</i>	11'076.20	11'000.00	11'000.00
Contributions des tiers			
<i>Agrégation bourgeoisiale</i>	0.00	500.00	500.00
Subventions acquises			
<i>Subside triage</i>	0.00	2'000.00	2'000.00
<i>Subside AF</i>	8'000.00	8'000.00	
<i>Part. à la réfection de la route de Tracuit</i>	15'000.00		
<i>Part. alpans plan agro-pastoral</i>	5'000.00	5'000.00	
	<u>78'137.85</u>	<u>74'500.00</u>	<u>59'000.00</u>
Excédent recettes/dépenses	-2'743.50	-10'000.00	-2'000.00

Comptes 2002

Bilan au 31 décembre 2002

ACTIF	PASSIF
Disponible	Dettes à court terme
Compte de chèques postaux 31.00	Créanciers 2'500.00
Banque Raiffeisen, épargne 93'560.50	
Avoirs	Fonds de réserve
Débiteurs 10'515.00	Travaux alpage 0.00
Impôt anticipé 631.45	Fonds de rénovation chapelle 1'334.00
Placements	
Fonds de reboisement 15'239.55	
Actions téléphérique CBV 1.00	
Parts sociales AFV-BV 1.00	
La Forêt de l'Aventure SA, Vercorin 5'000.00	
Investissements	Fortune nette
Constructions 27'010.00	Capital 150'900.00
Terrains 1.00	./. excédent dépenses 2'743.50 148'156.50
151'990.50	151'990.50

Comptes adoptés par le Conseil bourgeoisial en séance du 3 mars 2003.

Cautionnement de fr. 10'400.-- en faveur de la Banque Raiffeisen pour le triage forestier.

Informations diverses

Journée de travail à l'alpage

Comme chaque année, une journée de travail aura lieu à Tracuit. Les différents travaux d'entretien de la route et de l'alpage seront effectués le samedi 26 juillet 2003. Nous prions les intéressés de bien vouloir réserver cette date.

Attribution de mandats

Nous prions l'ensemble de la population léonardine occupée dans des maisons, entreprises, bureaux, etc., de bien vouloir transmettre à leurs employeurs la nécessité de nous communiquer leur genre d'activités, ce dans le but d'attribution de mandats futurs.

Rente AVS

Nous rappelons aux personnes atteignant l'âge de la retraite qu'elles doivent remplir un formulaire pour bénéficier de la rente AVS. L'agent AVS se tient à votre disposition.

Livres de St-Léonard

Souvenir précieux et source inépuisable de renseignements sur l'histoire et sur la vie des gens de St-Léonard au cours des siècles, ces livres toujours disponibles peuvent être achetés au guichet de la Banque Raiffeisen Lienne-Sionne et à la Papeterie Schwery, à St-Léonard.

Jardins

Afin de donner une image accueillante à notre localité, nous prions les propriétaires de terrains dans la campagne de bien vouloir procéder au nettoyage et à l'ordre qui s'imposent.

Ramassage des papiers et des ordures

Nous prions la population d'amener les papiers à proximité des bennes à verres uniquement le jour de ramassage, soit le premier mercredi du mois avant 13h00 et de mettre uniquement des ordures ménagères dans les Moloks. Des contrôles seront opérés et les contrevenants amendés.

Déchets – Branches – Sarmets

Lors des différents travaux de taille, les recommandations suivantes sont à respecter :

- les branches des arbres le long des routes et des chemins communaux seront élaguées afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public ;
- les branches coupées et les sarmets seront amenés à la décharge contrôlée.

Décharge contrôlée

Les horaires de la décharge sont les suivants :

du 1^{er} avril au 30 septembre

lundi	de 18h00 à 19h00
mercredi	de 18h00 à 19h00
samedi	de 11h00 à 12h00 de 15h00 à 17h00

du 1^{er} octobre au 31 mars

de 16h00 à 17h00
de 16h00 à 17h00
de 11h00 à 12h00 de 14h00 à 16h00

L'Administration